

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – CESSON-SEVIGNE**

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°5**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.1465 du 15 octobre 2018, une enquête publique est prescrite pour modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cesson-Sévigné portant sur la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "ViaSilva – ZAC Atalante-ViaSilva" et "ViaSilva – ZAC Les Pierrins", ainsi que sur des compléments et précisions du règlement littéral. Cette enquête sera ouverte :

**du vendredi 9 novembre 2018 9 h 00
au mercredi 12 décembre 2018 17h00 inclus**

Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'DHU, docteur en écologie, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie annexe de Cesson-Sévigné, aux dates suivantes :

- **Vendredi 9 novembre 2018, de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 22 novembre 2018, de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 12 décembre 2018, de 14h00 à 17h00.**

Les pièces du dossier pourront être consultées par le public :

- En mairie annexe de Cesson-Sévigné, place de la Chalotais, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe ; le registre d'enquête papier y sera également déposé ;
- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1018> ;
- Sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, (Point Info, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, à l'adresse suivante : Mairie de Cesson-Sévigné, Modification n°5 du PLU de Cesson-Sévigné, À l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, 1 esplanade Hôtel de Ville, CS 91707, 35517 Cesson-Sévigné.
- **Par voie électronique**, dans le registre numérique dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1018> ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1018@registre-dematerialise.fr.
- **Par écrit, dans le registre d'enquête**, aux horaires d'ouverture au public de la Mairie annexe de Cesson-Sévigné.
- **Par écrit et par oral**, à ses jours et heures de présence en Mairie annexe de Cesson-Sévigné, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

Les correspondances, les observations et les propositions du public ainsi formulées seront annexées et reportées dans les registres d'enquête papier et dématérialisé, dans les meilleurs délais. Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par le commissaire-enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Cesson-Sévigné pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également disponibles à l'Hôtel de

Rennes Métropole et publiés pendant un an sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1018>.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°5 du PLU de Cesson-Sévigné pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Cesson-Sévigné.